



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 04 décembre 2020 à 20h15

Le Président Philippe Juvet ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020
3. Budget 2021
4. Information du Conseil communal
5. Divers

1. Appel

Tous les membres sont présents à l'exception de Monsieur Gérard Sermet, excusé.

2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

Damien Walther relève à la page 4, 3^{ème} paragraphe, il manque une partie. Il sera ajouté : La Commune n'a pas respecté « les prescriptions en vigueur ». Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2021

René Grandjean : dans le compte 31010.00 Charge de biens et services pourquoi un montant supplémentaire de Fr. 5'000.-- ? Il y aura le contrôle obligatoire de la salle de gym, des priorités sont données pour le changement de matériel. Par conséquent, on peut s'attendre à des frais.

René Grandjean : demande s'il y a des frais supplémentaires tels que des aides aux entreprises dus au Covid ? LP répond par l'affirmative mais cela se trouve dans le chapitre 85 avec un montant de Fr. 10'000.00

René Grandjean : La quote-part à la LTVRB est-elle prévue chaque année ? normalement oui répond LP.

René Grandjean : Relève qu'il y a Fr. 25'000.00 de plus d'achat d'eau à Semver et il n'y a pas plus de rentrées. LP relève que toute l'eau est prise à Semver par conséquent, il y a moins de charges à la station des Combes.

René Grandjean relève une grosse différence dans l'entretien de l'immeuble « Crêta 3 » CP précise qu'un assainissement du chauffage au sol doit être réalisé.

Cosette Pétremand lit l'arrêté.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière qui approuve le budget tel qu'il a été présenté à la commission financière le 16 novembre 2020. La commission propose d'accepter le budget 2021.

Le budget est accepté à l'unanimité.

4. Information du Conseil communal

Pas d'information.

5. Divers

Jérôme Gyseler cherche à comprendre ce qui se passe avec le comité d'école. Les membres sont dégoûtés. Il se demande si le Conseil communal cherche à démotiver tout le monde.

CP explique que, du temps de l'institutrice Mme Lambelet, tout fonctionnait sans problème.

Pour obtenir un financement, Une demande doit parvenir à la direction d'école du cercle scolaire JJR qui donne son approbation et qui informe le comité d'école et l'administration. Puis, l'argent est remis au Comité d'école. A ce jour, les maitresses passent directement au comité d'école et le conseil communal doit payer sans avoir l'aval de la direction de l'école.

Tant la Commune que M. Calame ont informé par écrit M. Maulini de la manière de faire, toutefois, il ne transmet pas aux membres et à l'institutrice.

J. Gyseler relève que le mail de M. Calame est clair et qu'il précise que tout est en ordre. Il relève également que c'est le dernier comité d'école de Val-de-Travers qui ne peut obtenir tout l'argent. Les comités peuvent en faire ce qu'ils veulent.

CP précise que, notre Commune a un arrêté du Conseil général qui précise les modalités de cette caisse. Un rapport au Conseil général précisait par ailleurs que tout l'argent qui est récolté doit l'être uniquement pour les enfants. Un souper ce n'est pas pour les enfants. Les cadeaux aux maitresses ne sont pas destinés aux enfants. D'autant plus, que les enseignantes reçoivent les cadeaux de leur employeur, soit le Cercle scolaire JJR.

AP relève qu'on a un règlement qui date d'un certain temps. Il a été fait pour garantir que l'argent soit utilisé correctement et pour les enfants. A ce jour, les maitresses doivent demander à la direction mais elles ne le font pas. De ce fait, le comité d'école a payé des frais qui auraient pu être financés par JJR, donc c'est dommage.

LP relève que le Conseil communal a écrit au comité d'école il y a un mois afin de mettre en évidence les frais payés par le comité d'école alors que c'était à charge de JJR. De plus, il y a le côté pédagogique et c'est JJR qui doit décider si la dépense respecte le côté pédagogique. Si les institutrices avaient demandé pour les skis de fond, il n'y aurait pas eu de problème et JJR en aurait même peut-être payé une partie.

LP relève également le problème des courses d'école. Une course est payée par JJR. L'autre par le comité d'école. Le CC estime que, lors de la course d'école payée par La Côte-aux-Fées, le transporteur de la Côte-aux-Fées devrait être privilégié.

Fabien Gyseler propose que le Conseil communal rencontre le comité afin de discuter. LP précise qu'une séance a déjà eu lieu.

CP relève que le 20 août 2020, M. Calame a déjà donné des directives aux maitresses et elle a transmis ce courriel à M. Maulini. Par conséquent, il est parfaitement au courant de la procédure.

F. Gyseler relève que les mamans accompagnent les enfants, prennent du temps, donc ce n'est pas Fr. 200 ou 300.-- en guise de remerciements qui péjore les comptes.

Autre exemple, la famille Bürri a reconstruit un canapé forestier et le comité d'école peut la récompenser. AP relève que JJR avait dit qu'il payait le canapé forestier. Si on suit le règlement alors tout va bien.

LP précise que si l'argent ne doit plus être attribué aux enfants uniquement, alors il faut changer le règlement. Le CC n'est pas contre les dépenses mais il faut que la direction de l'école donne son feu vert puis alors le CC est d'accord de débloquer l'argent. Le CC a déjà expliqué plusieurs fois à M. Maulini et il ne communique vraisemblablement pas au reste du comité d'école.

AP donne un exemple avec la Commune des Verrières qui demandait des skis et un bus pour transporter les enfants. JJR a payé les skis et les Verrières ont pris à charge les transports.

CP relève que M. Calame demande à tous les comités d'école de donner la liste de tout ce qui est fait dans l'année. M Maulini ne communique pas.

Dès la création de JJR, ça se passe comme ça relève LP. Avec Mme Lambelet tout fonctionnait bien.

Le CC devra convoquer rapidement un comité d'école demande le président du Conseil général.

LP relève que le CC convoquera un comité d'école mais pas avant le mois de janvier. LP relève que le comité d'école ne communique même plus les admissions et démissions.

René Grandjean demande s'il y a un résultat de l'expertise du goudronnage ? LP relève qu'il y a quelques malfaçons et des discussions sont en cours avec l'entreprise. On attend désormais l'étude demandée par l'entreprise qui a pris un autre bureau d'expertise. LP relève que le CC avait des doutes mais en tant que milicien, il valait mieux une expertise pour s'assurer des conclusions.

Roger Buchs demande s'il y avait une plus-value ? LP répond que non mais les goudronnages n'étaient pas bien réalisés.

LP informe que les mois durant lesquels le restaurant a dû fermer, le paiement du loyer a été abandonné.

R. Buchs félicite pour les belles décorations de Noël.

F. Gyseler relève également les magnifiques panneaux de bienvenue qui ont été posés.

D. Walther a vu qu'une maison va se construire à Bellevue. NA dit que les plans sont à Neuchâtel et à l'enquête jusqu'au 21 décembre 2020.

LP donne son discours de fin d'année et de fin de législature avec la mention des projets réalisés. Il remet un cadeau à chaque conseiller général étant donné qu'un repas n'est pas possible au vu de la situation sanitaire.

Le président du Conseil général remercie les conseillers communaux, généraux et l'administratrice pour le travail effectué durant la législature.

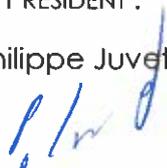
La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h30

La Côte-aux-Fées, le 04 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

Philippe Juvet



LE SECRÉTAIRE :

Fabien Pétremand



